

RAPPORT ANNUEL

2018-2019

Mot de la présidence et de la direction générale

C'est avec fierté que la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN) vous présente son rapport annuel composé des orientations et objectifs de notre nouveau plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2019-2022.

La diplomation et la qualification : Au fil des ans

Suite aux nombreux efforts déployés par le personnel de la CSPN, les parents et la communauté en matière de persévérance et réussite scolaires, nous observons une constante évolution du taux de diplomation et de qualification et le taux de sortie sans diplôme ni qualification continue de diminuer significativement.

La réussite en français : Une priorité pour tous

Depuis plusieurs années déjà, la CSPN redouble d'efforts pour améliorer la réussite de ses élèves en lecture, et ce, dès leur entrée à la maternelle puis tout au long de leur parcours scolaire. La réussite en lecture est importante dans toutes les disciplines, nous devons en faire une priorité pour tous.

Les pratiques d'enseignement et les pratiques de gestion : Go CAP!

Plusieurs communautés de pratique (CoP) et communautés d'apprentissage professionnelles (CAP) ont été mises en place au cours des dernières années. Aussi, les nouvelles allocations dédiées aux établissements permettent de mettre en place différents services ciblés en fonction des besoins de la clientèle, des forces et des ressources du milieu.

Un environnement éducatif de qualité : Milieu sain et sécuritaire

Dans le but de favoriser de saines habitudes de vie, la CSPN croit à l'importance de faire bouger les élèves. Un milieu de vie sain et sécuritaire est aussi gage de réussite scolaire et éducative. L'offre d'activités culturelles et un environnement technologique actualisé fait aussi partie de nos priorités. De plus, les projets d'amélioration physique et l'état de nos bâtiments sont une grande fierté pour nous.

Le recrutement, l'embauche et la rétention du personnel : Un défi!

La rareté de main-d'œuvre touche actuellement l'ensemble du Québec ce qui cause des difficultés d'embauche de personnel qualifié. La CSPN fait face à ce défi de recrutement. Différentes stratégies se déploient présentement afin de pallier cette problématique.

Bonne lecture!



Normand Bélanger
Normand Bélanger,
Président

Julie Bellavance
Julie Bellavance,
Directrice générale



Sommaire :

- > Mot de la présidence et de la direction générale, p. 1
- > Conseil des commissaires, p. 2
- > Profil de la commission scolaire, p. 3
- > Bilan des résultats, p. 4
- > Code de déontologie, p. 15
- > Nature des plaintes officielles, p. 15
- > Nature des actes d'intimidation et de violence répertoriées dans les écoles, p. 15
- > Rapport du protecteur de l'élève, p. 16
- > États financiers, p. 17
- > Critères de répartition des ressources financières, p. 17
- > Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs, p. 18
- > Remerciements au personnel, p. 18



LE CONSEIL DES COMMISSAIRES

Les membres du conseil des commissaires sont des représentants de la communauté qui ont à cœur de défendre les enjeux de l'éducation et de les promouvoir dans leurs milieux respectifs, puis de gérer équitablement les ressources et la Commission scolaire de façon responsable.

Le conseil des commissaires détermine les objectifs, les priorités et les valeurs que doit privilégier la Commission scolaire. Il adopte également les politiques pédagogiques et administratives, les paramètres généraux et les modes de fonctionnement, en plus d'assurer le contrôle ultime quant au respect des lois et des règlements. Il s'engage à évaluer les résultats des opérations de la Commission scolaire afin de s'assurer que les services offerts répondent aux besoins de la population et de veiller à la juste utilisation du budget. L'une des grandes préoccupations du conseil est la qualité des services éducatifs offerts afin d'assurer à chaque enfant des conditions gagnantes pour cheminer vers un diplôme.



MARIE-HÉLÈNE PARENT
Sainte-Anne-du-Lac, Mont-Saint-
Michel, Lac-Saint-Paul et
Ferme-Neuve



NATHALIE DALLAIRE
Mont-Laurier Centre



NANCY ROUSSEL
Notre-Dame-du-Laus,
Notre-Dame-de-Pontmain,
Lac-du-Cerf et
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles



JOANIE THIBAUT
Commissaire parent pour
le primaire



**NORMAND
BÉLANGER**

Président



BENOIT-N. LEGAULT
Mont-Laurier Est

Vice-président



CHRISTINE BELLEFLEUR
Chute-Saint-Philippe,
Lac-des-Écorces et Kiamika



PASCALÉ GOYETTE
Commissaire parent
pour les EHDAA



BENOÎT RONDEAU
Nomingue, Lac-Saguay,
Sainte-Véronique et L'Ascension



ISABELLE LAJEUNESSE
Commissaire parent pour
le secondaire



**JEAN-FRANÇOIS
LAMOUREUX**
Mont-Laurier Ouest



CLAUDE JEAN
La Macaza et
Ville de Rivière-Rouge

Comité exécutif

Président : Normand Bélanger **Vice-présidente :** Nathalie Dallaire

Membres : Jean-François Lamoureux, Benoit-N. Legault, Marie-Hélène Parent

Commissaire parent : Joanie Thibault



*La différence,
on la fait
ENSEMBLE!*

PROFIL DE LA COMMISSION SCOLAIRE

La Commission scolaire Pierre-Neveu couvre un vaste territoire de 16 296 km², soit 72 % de la superficie totale des Laurentides, pour une population de 35 620 habitants. Elle emploie plus de 1 000 personnes.

Toutes ses écoles présentent un indice de défavorisation très élevé (7, 8, 9 ou 10).

CLIENTÈLE SCOLAIRE

125 élèves à Passe-Partout
74 élèves au préscolaire (4 ans)
285 élèves au préscolaire (5 ans)
1 770 élèves au primaire
1 398 élèves au secondaire
399 ETP * sanctionnés en formation professionnelle
183 ETP * en éducation des adultes

* un équivalent temps plein (ETP) correspond à 900 heures de formation

LES ÉTABLISSEMENTS

8 écoles primaires (21 bâtisses)
1 école primaire-secondaire (1 bâtisse)
1 école secondaire (2 bâtisses)
1 centre de formation générale des adultes (2 bâtisses et des services au pénitencier fédéral de La Macaza ainsi qu'au centre hospitalier de Rivière-Rouge)
1 centre de formation professionnelle (disposant de deux forêts-écoles)

QUELQUES AUTRES SERVICES...

Service du transport (3 196 élèves transportés par 84 autobus et 17 berlines)
Service d'hébergement (2 résidences)
Service aux entreprises
École de conduite
Services de garde en milieu scolaire (16)

Notre MISSION

- Organiser les services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et s'assurer de leur qualité.
- Veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population.
- Promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire.
- Contribuer, dans la mesure prévue par la Loi, au développement social, culturel et économique de sa région.

Notre VISION

Résolument centrée sur la réussite de tous et soutenue par ses partenaires et sa communauté, la CSPN se veut une **organisation apprenante, dynamique et efficace**, permettant à tous ses élèves, jeunes et adultes, d'atteindre leur plein potentiel en leur offrant **des services éducatifs de qualité** répondant à leurs besoins et à leurs intérêts **afin de former des citoyennes et citoyens actifs, responsables et engagés**.

Nos VALEURS

- La **collaboration** se manifeste par l'engagement des employés de la CSPN et des partenaires de la communauté à s'impliquer pour la réussite et la persévérance des élèves.
- L'**équité** fait appel à la justice, au jugement critique et implique une appréciation et une part de subjectivité. Elle garantit une répartition équitable des ressources disponibles selon des règles précises et partagées, permettant de donner à tous les élèves une chance de réussir.
- L'**éthique** régit le respect du bien commun et la cohérence des décisions et comportements susceptibles de l'affecter. Elle permet de convenir de ce qui est acceptable et juste selon les circonstances et oriente les actions vers le meilleur intérêt de l'élève.
- La **rigueur** appelle l'effort, l'exactitude, la cohérence et la transparence dans l'exécution des tâches au regard des responsabilités respectives.



*La différence,
on la fait
ENSEMBLE!*

BILAN DES RÉSULTATS

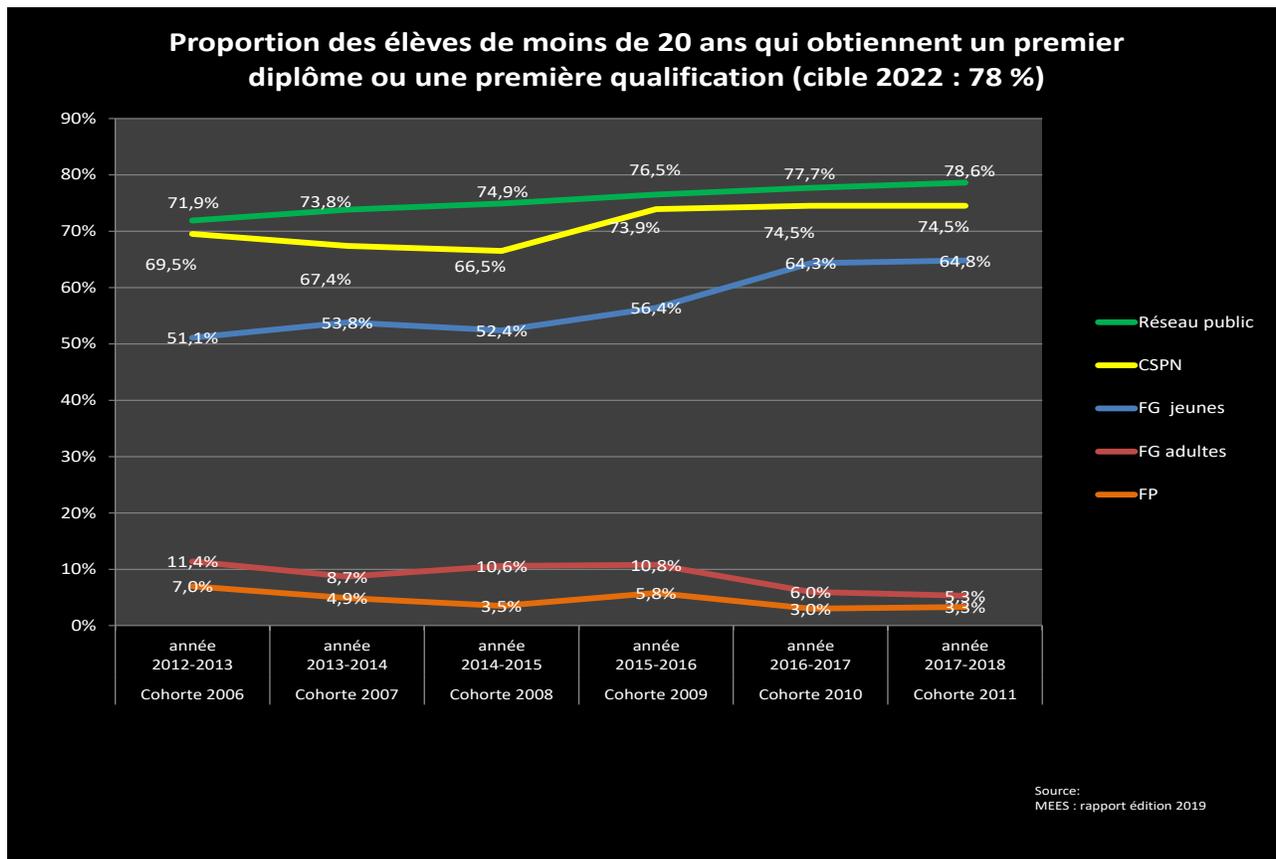
ORIENTATION 1 AMÉLIORER LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

OBJECTIF 1 : Favoriser la persévérance, la diplomation et la qualification

Cible 1 : Porter de 73,9 % à 78 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification d'ici 2022.

Définition : Le taux de diplomation et de qualification par cohorte présenté dans ce document est la proportion des élèves de la CSPN qui, avant l'âge de 20 ans, ont obtenu un premier diplôme sept (7) ans après leur entrée au secondaire soit à la formation générale des jeunes, soit à l'éducation des adultes, soit en formation professionnelle.

Graphique 1



Pour 2017-2018, la cohorte 2011 a maintenu le taux de diplomation et de qualification à 74,5 %. La CSPN a un résultat de 4,1 % en deçà du réseau public. Quant à elle, la région des Laurentides a connu une augmentation de 3 % portant le taux de diplomation et de qualification à 80,4 %. Le taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire ne cesse de s'améliorer. La sanction la plus obtenue demeure le diplôme d'études secondaires. Les parcours de la formation préparatoire au travail (FPT), des métiers semi-spécialisés (FMSS) et du centre de formation en entreprise et récupération (CFER) commencent à avoir un effet positif sur le taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire. L'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DES et ASP) est assez stable alors que l'obtention d'un

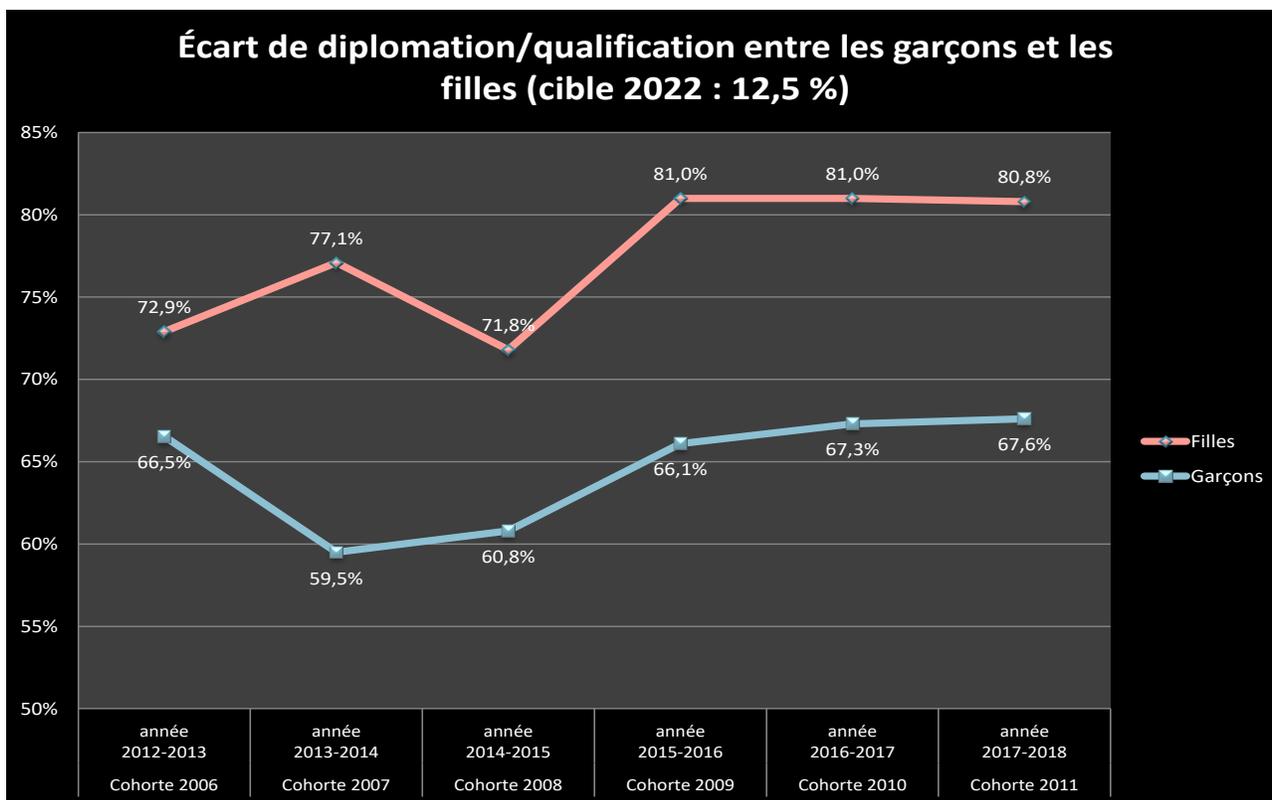


diplôme par la formation générale des adultes est en constante diminution tout au long de la période d'observation. Ce qui est, selon nous, causé par l'augmentation de la portion d'élèves qui se diplôme ou se qualifie au secteur jeune.

Les qualifications : Les diplômes admissibles aux fins du calcul du taux de qualification sont les suivants : l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP), l'attestation de formation professionnelle (AFP), l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ), le certificat de formation en entreprise et récupération (CFER), le certificat de formation préparatoire au travail (CFPT), le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS), le certificat d'équivalence d'études secondaires (CEES), le certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes (CFISA) et l'attestation de compétence (ADC).

Cible 2 : Réduire l'écart de diplomation-qualification entre les garçons et les filles de 14,9 % à 12,5 % et l'écart entre les EHDAAs et les élèves du régulier de 29,5 à 24,5 d'ici 2022.

Graphique 2



L'écart de diplomation et de qualification a connu quelques variations ces dernières années, toutefois, nous pouvons remarquer une certaine constance ces trois (3) dernières années. Notre milieu est sensible à la réussite des garçons et nous observons d'ailleurs qu'ils persèverent davantage dans leur cheminement scolaire.

En ce qui concerne l'écart entre les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAAs) et les élèves du régulier, au Québec, il est observé que le taux de diplomation et de qualification des élèves déclarés EHDAAs au

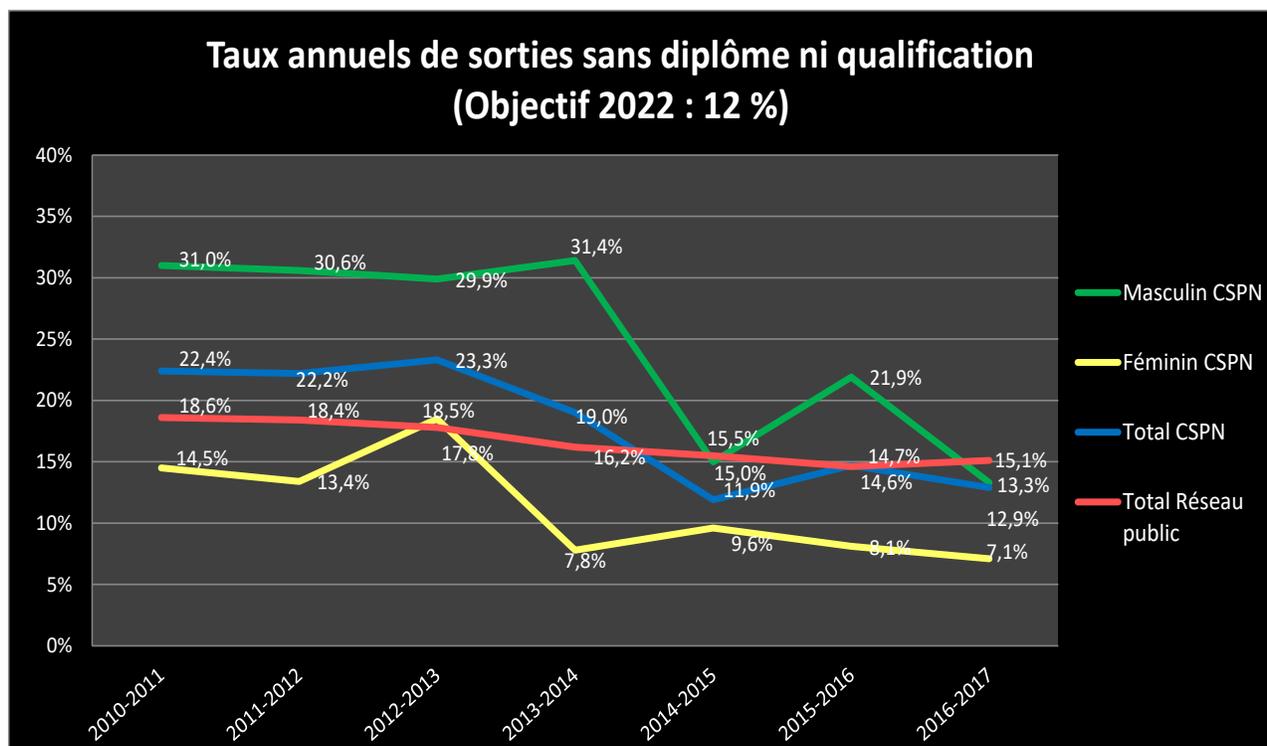


début de leur secondaire est significativement inférieur à celui des autres élèves. Toutefois, l'écart entre les deux (2) groupes d'élèves tend à diminuer. Il faut aussi savoir que la part des EHDA dans les nouveaux inscrits au secondaire a continuellement augmenté au cours des dernières années, ce qui est également observé à la CSPN. Aussi, même si de plus en plus d'élèves sont reconnus DAA (difficulté d'apprentissage, de comportement, excluant les H), le taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire après 7 ans ne cesse de progresser.

Cible 3 : Porter à 12 % le taux de sorties sans diplôme ni qualification d'ici 2022.

Définition : Le taux de sorties annuelles sans diplôme ni qualification, plus connu sous le terme «décrochage scolaire», représente la proportion d'élèves sortants (peu importe le niveau secondaire) pour une année donnée, qui n'obtiennent ni diplôme ni qualification pour cette même année et qui ne sont inscrits nulle part ailleurs au Québec l'année suivante.

Graphique 3



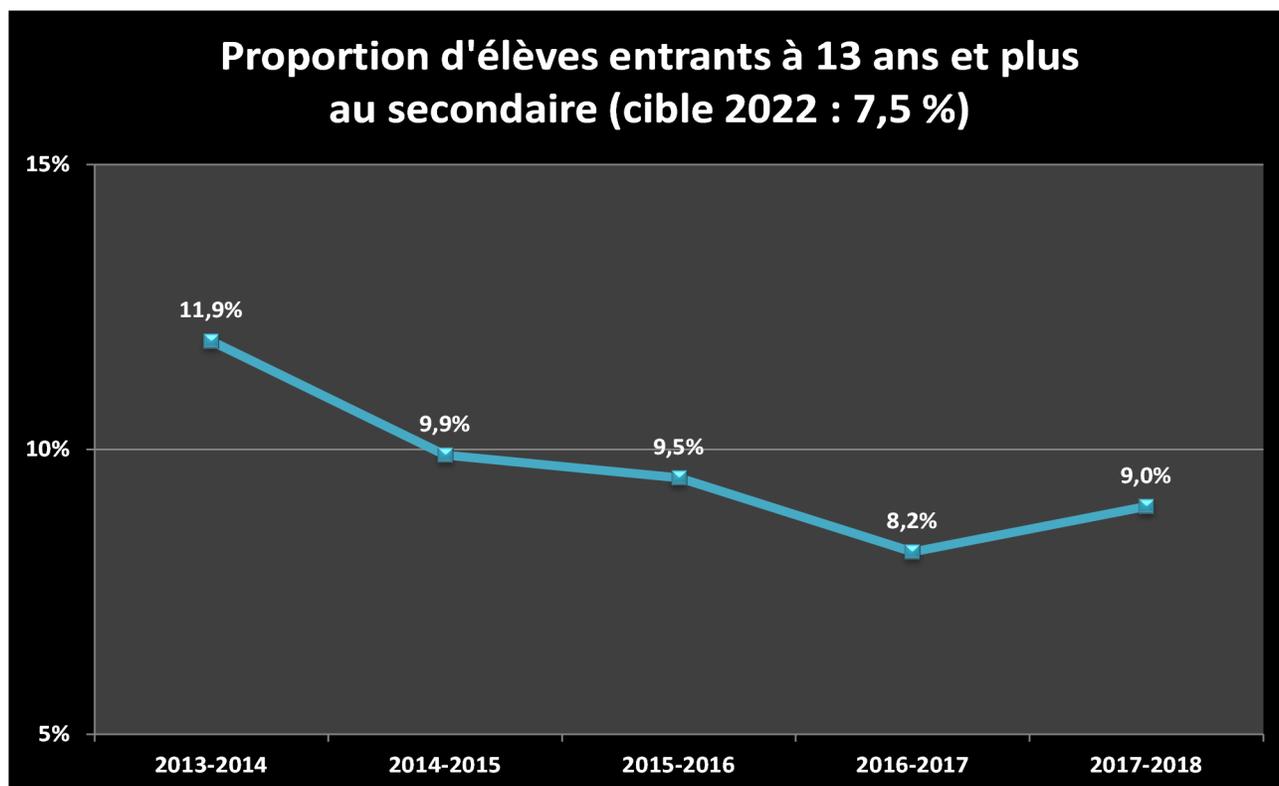
Le taux de sortie sans diplôme ni qualification continue de s'améliorer en atteignant 12,9 % en 2016-2017, nous situant en meilleure position que le réseau public de 2,2 %. Les garçons de notre commission scolaire ont quant à eux passé de 21,9 % (2015-2016) à 13,3 % (2016-2017) une amélioration de 8,6 % et une amélioration de 17,7 % depuis 2010-2011. La situation des filles est plus stable. Elle s'est améliorée quant à la situation de départ, mais elle varie peu ces dernières années. Nous pouvons aussi remarquer que l'écart des garçons et des filles s'amenuise considérablement.



*La différence,
on la fait
ENSEMBLE!*

Cible 4 : Porter de 8,2 % à 7,5 % la proportion d'élèves entrants à 13 ans ou plus au secondaire, à la CSPN, d'ici 2022.

Graphique 4



Le graphique 4 démontre la diminution de 2,9 % de la proportion d'élèves qui entrent avec une année de retard au secondaire, depuis les cinq dernières années à la CSPN. Les constats généraux du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) nous indiquent que la proportion d'élèves qui entrent en retard au secondaire tend à s'amenuiser de façon générale au Québec. Le rapport nous indique également une différence marquée entre le taux de diplomation et de qualification des élèves qui entrent au secondaire à l'âge attendu (12 ans ou moins) et celui des élèves qui le font en retard (13 ans ou plus). Une grande partie des élèves qui arrivent en retard au secondaire sont des élèves DAA. À la CSPN, afin d'atteindre notre cible de 7,5 %, il faut continuer de documenter le nombre d'élèves qui effectuent une année supplémentaire à la fin de chacun des cycles au primaire et accompagner nos établissements au sujet de l'évaluation, du dossier de la flexibilité, de l'adaptation et de la modification ainsi que sur l'inclusion scolaire.

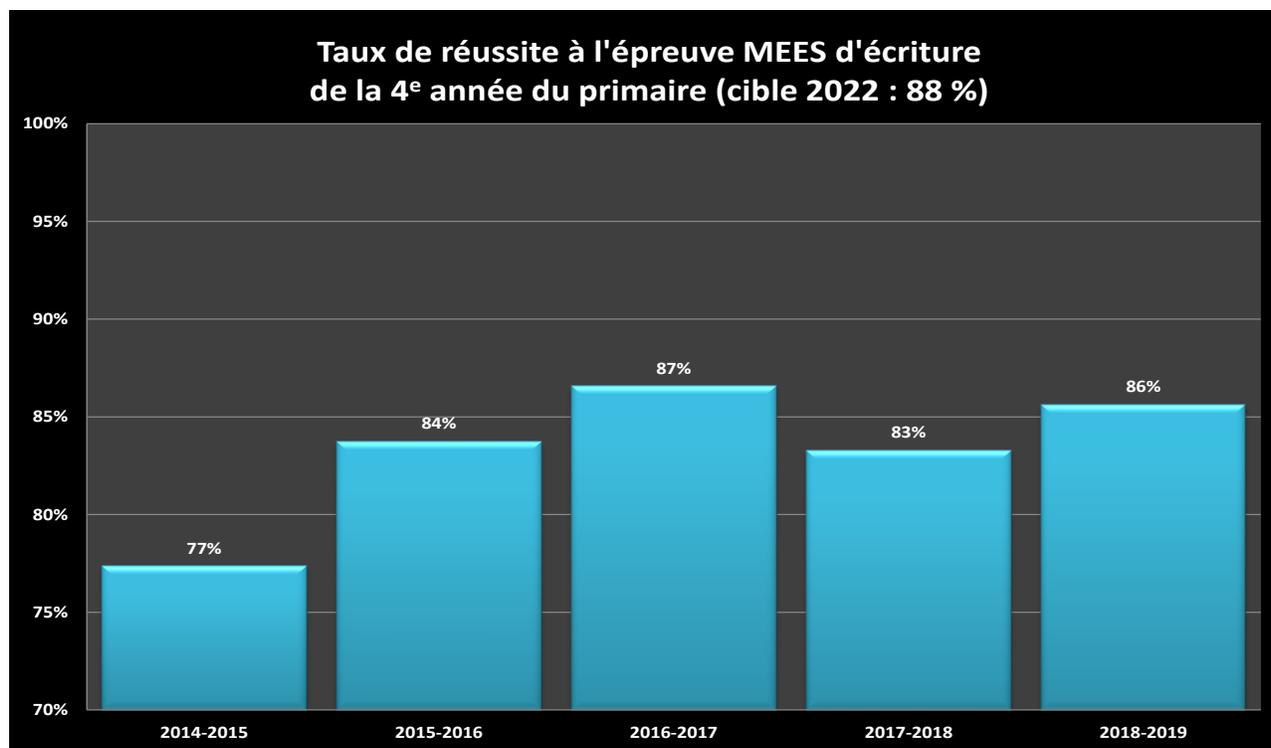


*La différence,
on la fait
ENSEMBLE!*

OBJECTIF 2 : Augmenter les résultats scolaires, notamment en français

Cible 5 : Porter à 88 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de la 4^e année du primaire d'ici 2022.

Graphique 5



Le taux de réussite des élèves de la 4^e année du primaire à l'épreuve ministérielle d'écriture de juin 2019 est à 86 %. Elle a connu une augmentation de 3 % portant la moyenne des trois (3) dernières années à 85,3 %. La cible CSPN étant de 88 % et ayant atteint un certain équilibre, nous pouvons penser atteindre la cible annoncée d'ici juin 2022 en travaillant les vulnérabilités de nos élèves à l'épreuve.

L'épreuve ministérielle d'écriture comprend cinq (5) critères. Les critères à travailler principalement sont la construction de phrases et la ponctuation appropriées ainsi que l'orthographe d'usage et l'orthographe grammaticale.

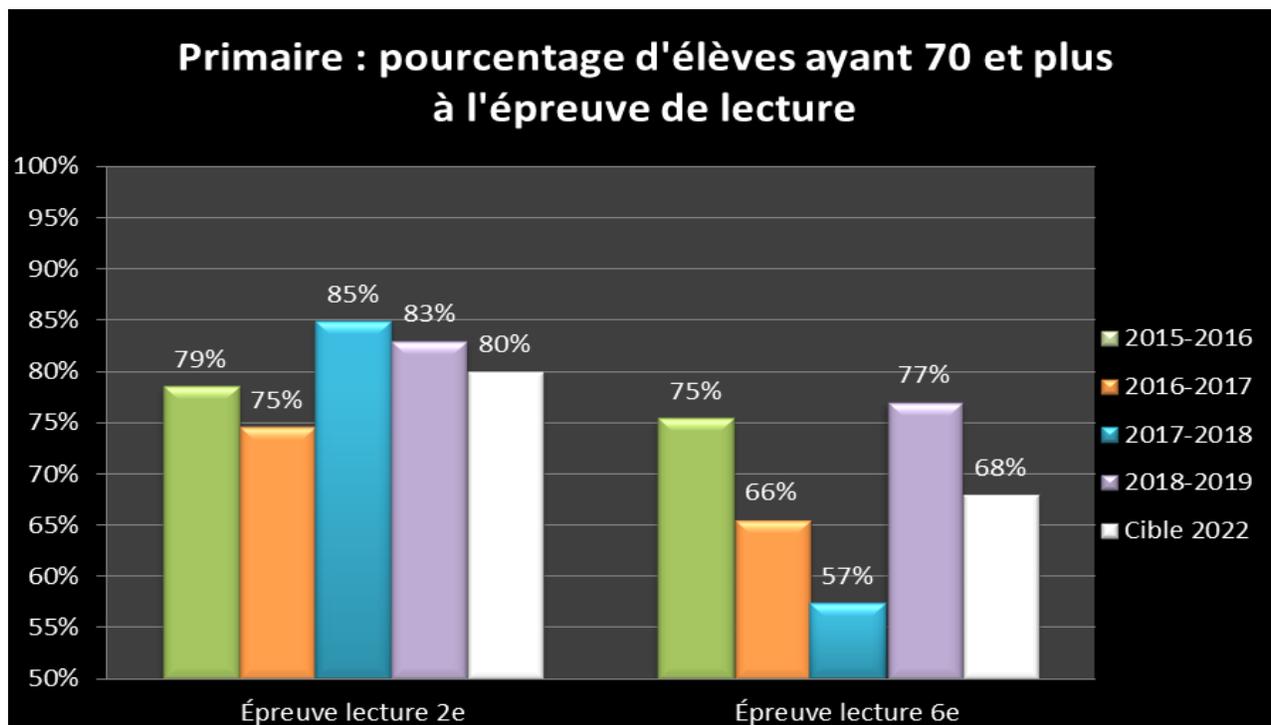
La CSPN se situe légèrement en deçà de la moyenne des résultats du secteur des Laurentides qui est quant à lui à 88,74 %.



*La différence,
on la fait
ENSEMBLE!*

Cible 6 : Porter à 80 % le pourcentage d'élèves obtenant un résultat de 70 et plus à l'épreuve commission scolaire de lecture de la 2^e année du primaire d'ici 2022.

Graphique 6



Le pourcentage d'élèves de 2^e année du primaire obtenant 70 et plus à l'épreuve de lecture de la commission scolaire de juin 2019 est à 83 %. Le pourcentage d'élèves se maintient en haut de la cible CSPN depuis deux (2) années. Nous travaillerons à la maintenir ainsi qu'à l'améliorer d'ici juin 2022.

L'épreuve commission scolaire de lecture comprend deux (2) critères. Le critère à travailler principalement est le texte littéraire.

La CSPN n'a pas de comparatif pour cette épreuve puisqu'il s'agit d'une épreuve commission scolaire. Il nous apparaît toutefois essentiel de souligner l'importance du développement de la lecture auprès de nos jeunes élèves et de suivre la progression de leur apprentissage en lecture tout au long de leur parcours scolaire.

Cible 7 : Porter à 68 % le pourcentage d'élèves obtenant un résultat de 70 et plus à l'épreuve ministérielle de lecture de la 6^e année du primaire d'ici 2022.

Le pourcentage d'élèves de 6^e année du primaire obtenant 70 et plus à l'épreuve ministérielle de lecture de juin 2019 est à 77 %. Une forte augmentation de 20 %. Le pourcentage d'élèves obtenant 70 et plus est instables ces cinq (5) dernières années. Aussi, il existe des variations importantes du pourcentage d'élèves de 6^e année du primaire obtenant 70 et plus entre nos différentes écoles primaires. Il est à noter que le nombre d'élèves en situation précaire à la fin du 3^e cycle du primaire en lecture a été identifié comme un facteur de risque à l'entrée au secondaire.

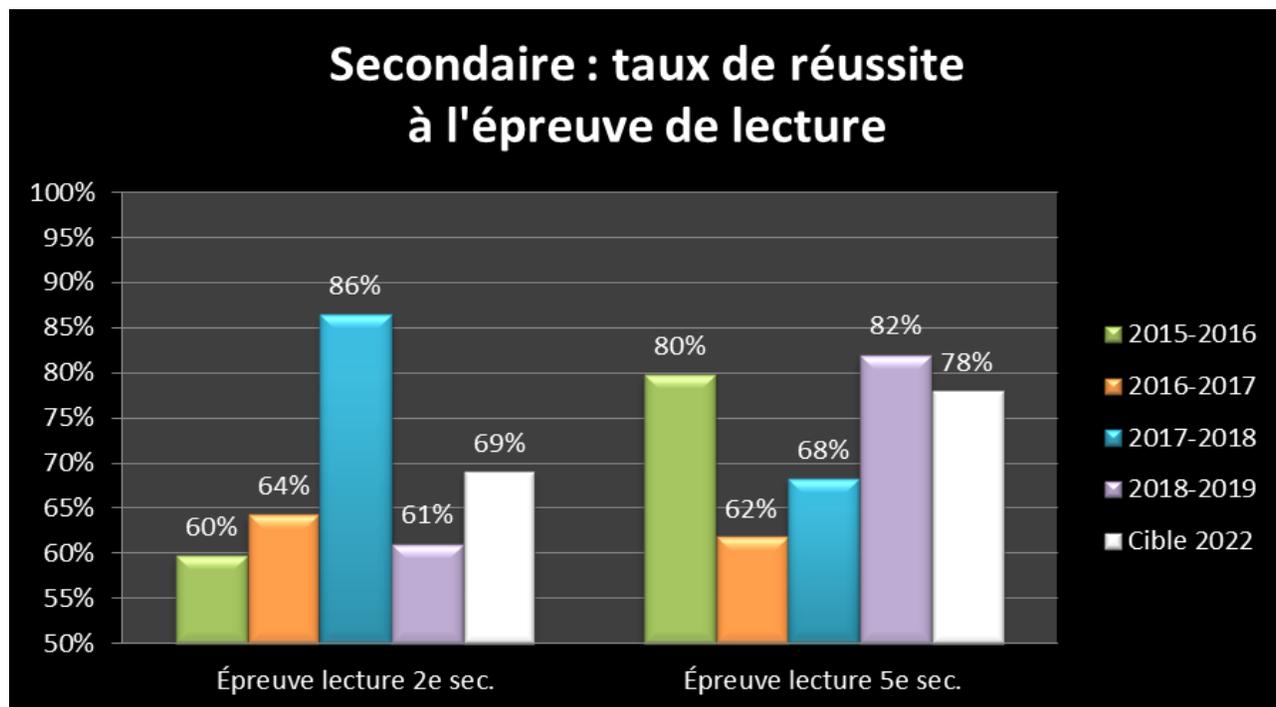


*La différence,
on la fait
ENSEMBLE!*

Au niveau régional, la CSPN a atteint un taux de réussite à 92,3 %. Elle se situe légèrement au-dessus de la moyenne des résultats du secteur des Laurentides qui est quant à lui à 91,3 %.

Cible 8 : Porter à 69 % le taux de réussite à l'épreuve commission scolaire de lecture de la 2^e année du secondaire d'ici 2022.

Graphique 7



Après avoir connu une année exceptionnelle, le taux de réussite à l'épreuve commission scolaire en lecture de la 2^e année du secondaire est revenu à 61 %, la cible CSPN étant fixée à 69 %. Les écoles étaient à la première année d'utilisation d'une nouvelle épreuve et une correction collective a eu lieu. Un travail reste à faire quant à l'arrimage des pratiques d'enseignement et les pratiques évaluatives. Des communautés d'apprentissage professionnelles (CAP) ont été mises en place dans nos deux (2) écoles secondaires auprès des équipes d'enseignants de français du 1^{er} cycle. Celles-ci leur permettent de réfléchir ensemble, d'analyser les résultats des élèves, de faire des choix sur les meilleures pratiques à mettre en place et de faire de la rétroaction sur les approches pédagogiques utilisées auprès des élèves qui éprouvent plus de difficulté.



Cible 9 : Porter à 78 % le taux de réussite à l'épreuve commission scolaire de lecture de la 5^e année du secondaire d'ici 2022.

Le taux de réussite à l'épreuve commission scolaire en lecture de la 5^e année du secondaire a atteint 82 % à l'épreuve de juin 2019, ce qui représente une augmentation de 14 %. Nous pouvons observer une progression au cours des trois (3) dernières années. Une nouvelle épreuve a été administrée en juin 2019 et une correction collective a eu lieu. Tous les critères ont été mieux réussis. Un écart important demeure entre les résultats des garçons et celui des filles. Différentes mesures ont été mises en place ces dernières années, entre autres un service d'orthopédagogie auprès des élèves dyslexiques ou encore des élèves en difficulté d'apprentissage en français.

Cible 10 : Mettre en œuvre différentes actions afin de contribuer à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire de la commission scolaire d'ici 2022.

Nos centres de formation pour adulte de Mont-Laurier et du secteur de la Rouge ont mis en place différentes actions afin de contribuer à rehausser ou à maintenir les compétences en littératie auprès de leur clientèle. En effet, les enseignants participent à de la formation de base commune, effectuent un dépistage en lecture, analysent les résultats en communauté d'apprentissage professionnelle (CAP), planifient et organisent des blocs d'interventions pour soutenir les élèves en difficultés et utilisent l'enseignement explicite pour enseigner entre autres les stratégies en lecture. Ce sont aussi ajouter différents modèles de coenseignement et des précisions se sont apportées quant au rôle et aux interventions de l'orthopédagogue. Certaines mesures adaptatives pour les élèves ayant des besoins particuliers ont été mises en place. Des services de récupération, de tutorat et de plan d'aide aux apprentissages se déploient également. Finalement, diverses activités se sont vécues : cercle de lecture, salon du livre, semaine du français, sorties à la bibliothèque municipale, venue d'un auteur et enfin la participation au concours Ma plus belle histoire.

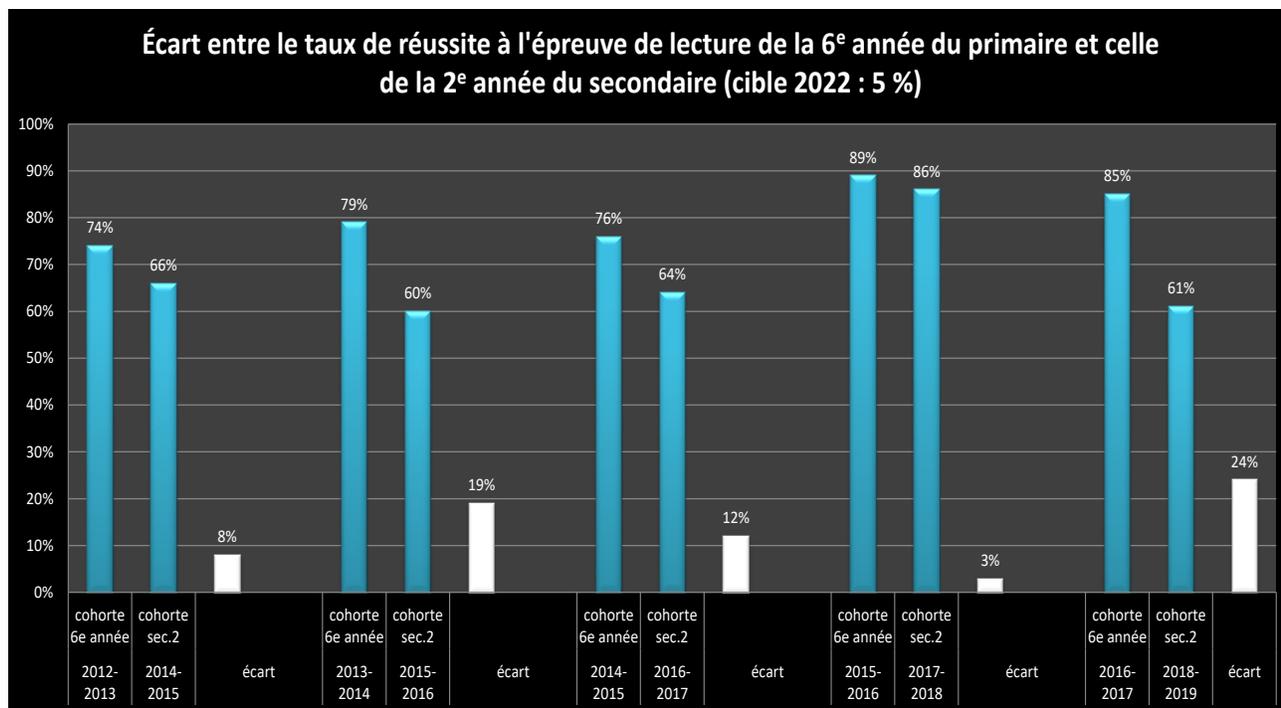
OBJECTIF 3 : Mettre en œuvre différentes actions pour assurer des transitions réussies, particulièrement entre le primaire et le secondaire

Cible 11 : D'ici 2022, réduire l'écart de 5 % entre le taux de réussite à l'épreuve ministérielle en lecture de la 6^e année du primaire et celui de l'épreuve commission scolaire de la 2^e année du secondaire.

Différentes actions ont été mises en œuvre ces dernières années afin de diminuer l'écart en français des élèves entre la fin de leur primaire et la fin du 1^{er} cycle du secondaire : cercle de lecture, lecture guidée, lecture autonome, entretien de lecture, démarche d'intervention ainsi que mise en place de communautés d'apprentissage professionnelles dans nos deux (2) écoles secondaires. Le tout dans un mode réflexif d'amélioration de pratique, de suivi régulier des élèves, de formation des sous-groupes de besoins et de mise en place de modèle de coenseignement. (Voir graphique 8, page suivante)



Graphique 8



ORIENTATION 2 ADOPTER DES PRATIQUES ÉDUCATIVES, D'ENSEIGNEMENT, D'ÉVALUATION ET DE GESTION EFFICACES EN MILIEU DÉFAVORISÉ, NOTAMMENT EN LECTURE

OBJECTIF 4 : Assurer le développement professionnel au regard de la mise en place des pratiques éducatives, d'enseignement, d'évaluation et de gestion efficaces, notamment en lecture et en assurer le suivi au regard de l'application

Cible 12 : D'ici 2022, l'ensemble des enseignants mettra en place les pratiques d'enseignement ciblées en fonction des besoins de la clientèle, des forces et des ressources du milieu.

Dans un processus d'amélioration continue, le Service des ressources éducatives de la CSPN poursuivra son accompagnement auprès des directions et des différentes équipes-écoles sur la mise en place de pratiques d'enseignement efficaces telles que l'enseignement explicite, les pratiques guidées, les pratiques autonomes, le travail collaboratif, l'enseignement réciproque, le coenseignement, les CAP ainsi que la rétroaction.

Cible 13 : D'ici 2022, l'ensemble des gestionnaires mettra en place les pratiques de gestion ciblées en fonction des besoins, des forces et des ressources du milieu.

La CSPN est à la quatrième année de mise en place de communauté de pratique (CoP) avec les directions et directions adjointes des établissements. Pour ce faire, tous les gestionnaires participent à cinq (5) rencontres d'une journée chacune. Ces rencontres se déroulent aux six (6) semaines et à des moments stratégiques, soit en début d'année, à la



fin des étapes, afin d'analyser les résultats des élèves principalement en lecture, et en mai pour y constituer un bilan et un plan d'action. Les gestionnaires sont accompagnés par une coordonnatrice du Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ) et soutenus financièrement par le mouvement Collaborer, Apprendre, Réussir (CAR). Les thématiques abordées sont basées sur la recherche et les animations se font sous forme de modelages de pratiques collaboratives.

ORIENTATION 3 OFFRIR UN ENVIRONNEMENT ÉDUCATIF DE QUALITÉ

OBJECTIF 5 : Assurer le recrutement et la rétention du personnel, notamment des ressources enseignantes, professionnelles et techniques pour répondre aux besoins des élèves

Cible 14 : D'ici 2022, la CSPN mettra en œuvre différentes actions pour assurer le recrutement et la rétention des ressources.

Dans le contexte actuel, le Service des ressources humaines de la CSPN a su travailler étroitement avec les établissements afin de pallier à certaines difficultés. Ainsi, différentes actions ont été mises en place afin d'exercer une vigie constante concernant les banques de candidatures, particulièrement au niveau du personnel enseignant, des éducateurs-trices spécialisés et des éducatrices-trices en service de garde. Le service a aussi dû réfléchir à élaborer un affichage davantage proactif de postes à pourvoir sur plusieurs sites spécialisés. De plus, dans ce besoin de main-d'œuvre, il a été nécessaire de procéder à la centralisation de la dotation des postes afin d'optimiser les ressources (ajouts de service; remplacements). La CSPN s'est également vu participer aux rencontres locales de la Table Ressources humaines afin de collaborer aux échanges et enjeux de notre région.

Au sujet de la rétention, le Service des ressources humaines, en collaboration avec le Service des ressources éducatives, met en place depuis quelques années déjà un programme d'insertion professionnelle et d'accompagnement pédagogique pour les nouveaux. Ce programme est composé de différentes activités offertes au personnel pour lequel nous avons bonifié l'accompagnement de 2 années à 5 années d'expérience pour bénéficier d'un appui : rencontres d'accueil, service de mentorat.

OBJECTIF 6 : Mettre en place les conditions pour le déploiement d'une culture de collaboration autant à l'interne qu'à l'externe

Cible 15 : D'ici 2022, l'ensemble des établissements aura une communauté d'apprentissage professionnelle.

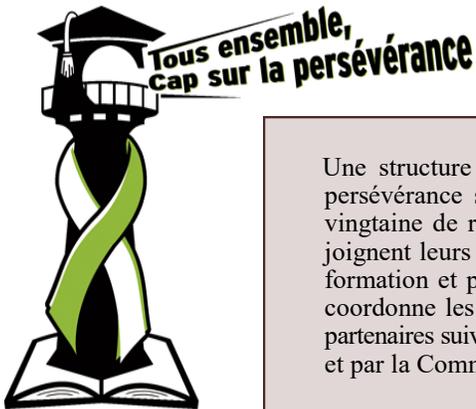
Le modèle de mise en place de communauté d'apprentissage professionnelle comprend deux (2) groupes. Le premier étant ciblé pour la mise en place de communauté d'apprentissage professionnelle en lecture. Le deuxième groupe vise la mise en place de communauté d'apprentissage professionnelle là où l'établissement a ciblé un enjeu qui peut être en lecture, en écriture, en mathématique ou encore un enjeu d'absentéisme ou de décrochage. En 2018-2019, l'ensemble de nos établissements avait mis en place une communauté d'apprentissage professionnelle.



*La différence,
on la fait
ENSEMBLE!*

Cible 16 : D'ici 2022, plusieurs organismes de la communauté travailleront de concert avec la commission scolaire pour la réussite des élèves.

La CSPN compte sur de nombreux collaborateurs et partenaires dans le cadre de la réussite éducative et de la persévérance scolaire, et ce, de la petite enfance et tout au long de leur parcours. Ces collaborateurs et partenaires contribuent à la mission de notre milieu soit d'instruire, de socialiser et de qualifier nos élèves. Par des actions quotidiennes, par des événements scientifiques, culturels, sociaux, communautaires ou encore des moments de reconnaissance, ils contribuent au développement de nos élèves et à leur réussite.



Une structure permanente a été mise sur pied pour mobiliser la communauté à la persévérance scolaire. Le **Comité Action Persévérance (CAP)** est constitué d'une vingtaine de représentants de divers organismes et d'individus de divers milieux qui joignent leurs forces pour faire connaître l'importance de la persévérance, valoriser la formation et promouvoir l'éducation auprès des employeurs. Une personne ressource coordonne les activités du plan d'action du CAP. Cette ressource est financée par les partenaires suivants : le PREL, Zone Emploi d'Antoine-Labelle, la MRC d'Antoine-Labelle et par la Commission scolaire.

Mission réussite Antoine-Labelle est un comité composé d'une quinzaine d'intervenants spécialisés pour intervenir auprès des élèves qui ont abandonné l'école afin de leur offrir des services pour les aider à obtenir un diplôme. Le défi de rejoindre les élèves de nos différentes cohortes doit parfois être réalisé en communiquant avec leurs parents ou bien en retraçant des personnes dans leur entourage. Le fait de bien connaître nos milieux est une caractéristique de notre commission scolaire qui est mise à profit.

OBJECTIF 7 : Mettre en place les conditions pour que les élèves du primaire bougent 60 minutes par jour

Cible 17 : D'ici 2022, 100 % de nos écoles primaires feront bouger leur élèves 60 minutes par jour.

Dans sa Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, le ministère de l'Éducation compte rendre accessibles divers programmes afin de faire bouger les jeunes du primaire au moins 60 minutes par jour. À la Commission scolaire Pierre-Neveu, en 2018-2019, ce sont 6 écoles primaires sur 9 qui bénéficient de la Mesure à l'école, on bouge. Cette mesure vise à soutenir les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire pour que l'ensemble de leurs élèves soient physiquement actifs tous les jours de classe pendant au moins 60 minutes, y compris les cours d'éducation physique et à la santé prévus à l'horaire des élèves. En plus de cette mesure, un sous-comité de travail a siégé au cours de l'année 2018-2019 afin de procéder à l'analyse et à la mise en place de deux (2) périodes de détente d'un minimum de 20 minutes soit le matin et l'autre en après-midi.



OBJECTIF 8 : Assurer que le parc immobilier soit dans un état satisfaisant

Cible 18 : D'ici 2022, nous souhaitons que tous les bâtiments du parc immobilier soit dans un bon ou très bon état avec un Indice de vétusté physique inférieur à 10 %.

Principaux moyens ciblés mis en place en 2018-2019 :

Des investissements de 5,36 M\$ en travaux de construction (29 projets) :

o Construction d'un nouveau gymnase à Notre-Dame-de-Pontmain (1) :	2 200 000 \$
o Réfection maçonnerie et structure (2) :	1 000 000 \$
o Électricité, plafond et éclairage (6) :	975 000 \$
o Rénovation laboratoire de sciences—phase 1 (1) :	750 000 \$
o Mise aux normes d'équipements (10) :	220 000 \$
o Stationnements ou aménagements (4) :	105 000 \$
o Transformation d'espaces (1) :	75 000 \$
o Autres natures (4) :	35 000 \$

Code de déontologie

Conformément à l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique, la CSPN s'est dotée d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires.

En 2018-2019, aucun manquement à une norme d'éthique ou de déontologie n'a été constaté. Ce code est accessible en s'adressant au secrétariat général ou en consultant le site Internet de la CSPN.

Nature des plaintes officielles

La responsable des plaintes de la Commission scolaire a traité 32 plaintes. La nature des plaintes portait sur : le personnel (6), le service d'enseignement (2), les suspensions (4), le choix d'école (2), le transport scolaire (3), la santé et la sécurité (5), le code de vie (1), les services aux EHDA (2), la violence et l'intimidation (4), les frais chargés aux parents (2) et la taxe scolaire (1).

Nature des actes d'intimidation et de violence répertoriés dans les écoles

La Commission scolaire est en mesure de connaître, de façon distincte pour chacune de ses écoles, la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance de la direction générale par les directions d'école.

La majorité des plaintes répertoriées au primaire concerne davantage l'atteinte à l'intégrité physique (56,8 %), alors qu'au secondaire et dans les plus petites écoles, ce sont les atteintes morale ou psychologique (20,3 %) et à la sécurité (15,2 %) qui ressortent. Ainsi, à la lueur des chantiers effectués dans le cadre de l'élaboration du projet éducatif, plusieurs écoles ont mis en place une orientation en lien avec le climat scolaire.

Pour le traitement des plaintes, diverses interventions ont été effectuées auprès des auteurs, des victimes, des témoins et des parents concernés. Aucune situation n'a fait l'objet d'une plainte auprès du Protecteur de l'élève.

Rapport du protecteur de l'élève (extrait)

« Au cours de l'année scolaire 2018-2019, aucune plainte nouvelle n'a nécessité notre attention qui demandait un rapport formel au Conseil des commissaires.

[...] Les demandes d'information par courriel ou par téléphone sont en nette diminution. Un nombre minimal a retenu notre attention au cours de cette dernière année.

Deux dossiers, relativement à des relations entre les parents et l'école, ont été portés à notre attention. Toutefois, la référence au processus interne de règlement des plaintes a permis de trouver une solution satisfaisante pour la commission scolaire et les parents.

[...] À la suite de cette huitième année d'expérience dans cette fonction, nous constatons que les demandes d'information sont peu nombreuses et même en diminution. À notre avis, c'est un indice que le processus de règlement des plaintes mis en place donne les résultats escomptés et que les personnes concernées, à chacune des étapes du processus, s'acquittent bien de leur rôle.

Selon les indices que nous avons, nous pouvons en déduire que le processus de traitement des plaintes, quoique complexe, est de plus en plus connu et respecté à toutes les étapes. Ce résultat est certes le fruit d'efforts concertés de la part de la commission scolaire.

[...] Nous considérons que les suites nécessaires ont été données dans chacun des dossiers et que des solutions adaptées ont été apportées à chacune des situations.

[...] Aucune plainte pour des cas liés à l'intimidation, tels que le prévoient les articles 220.2 et 242 de la Loi sur l'instruction publique, n'a été portée à notre attention.

[...] En conclusion, notre recommandation est de poursuivre, selon la même vigilance et le même professionnalisme, l'application de ce processus de règlement des plaintes et de continuer à porter une attention particulière et vigilante à l'information des parents des élèves et des élèves adultes. »

Reynald Labelle
Protecteur de l'élève

Chantal Leblanc-Bélanger,
Substitut au Protecteur de l'élève

Note : Le rapport intégral du Protecteur de l'élève est disponible au secrétariat général de la commission scolaire.

OBLIGATIONS LÉGALES

Il n'y a eu aucune divulgation d'actes répréhensibles. Nous avons reçu et traité 22 demandes d'accès à l'information.



**La différence,
on la fait
ENSEMBLE!**

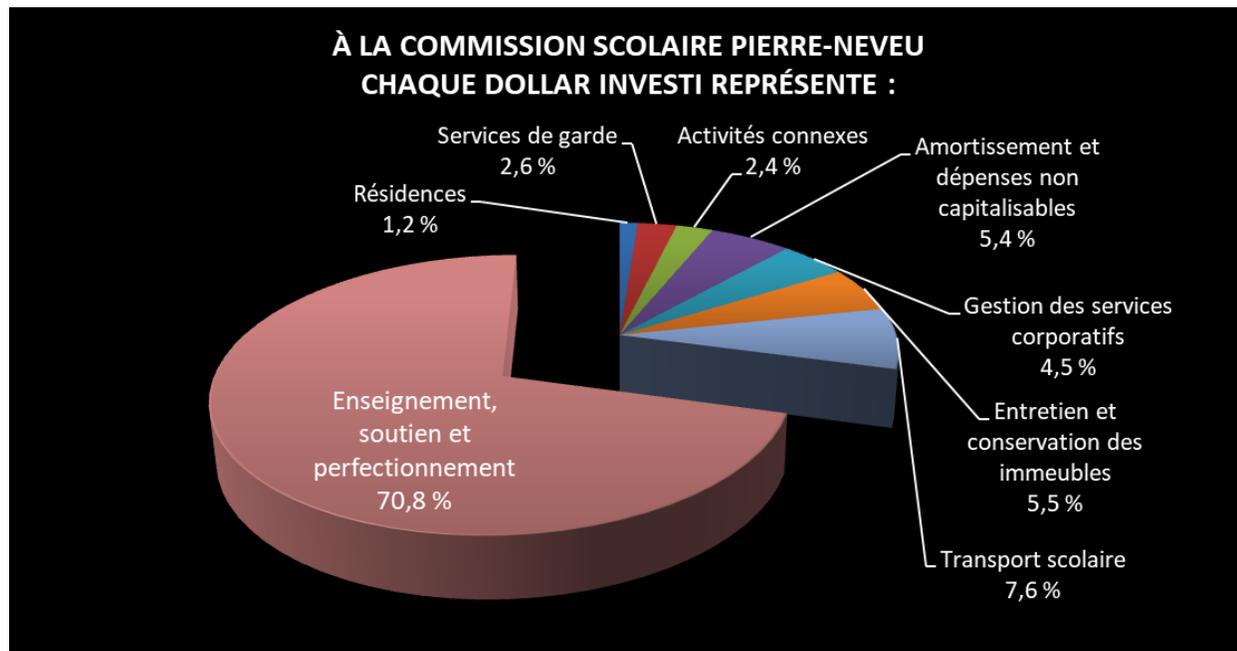
ÉTATS FINANCIERS

La CSPN a conclu l'année avec un déficit d'exercice de 50 703 \$, soit l'équivalent de 0,07 % de son budget total de fonctionnement. Ce dépassement s'explique par l'augmentation des coûts d'énergie en lien avec les conditions hivernales et des projets d'entretien devancés.

REVENUS			DÉPENSES PAR ACTIVITÉ		
	2017-2018	2018-2019		2017-2018	2018-2019
Subventions du MEES	52 000 806 \$	60 820 138 \$	Activités éducatives	58 936 558 \$	61 163 987 \$
Taxe scolaire	11 527 889 \$	3 836 974 \$	Activités administratives	3 193 921 \$	3 361 824 \$
Investissements	3 084 023 \$	4 272 751 \$	Entretien de biens, meubles et immeubles	3 895 746 \$	4 108 633 \$
Autres	5 384 372 \$	5 475 390 \$	Activités connexes	2 766 680 \$	1 796 806 \$
Total des revenus	71 997 090 \$	74 405 253 \$	Investissements	3 850 373 \$	4 024 706 \$
			Total des dépenses	72 643 278 \$	74 455 956 \$
			Résultat net de l'exercice	(646 188 \$)	(50 703 \$)

SURPLUS CUMULÉ	
	2018-2019
Surplus cumulé au 30 juin 2018	6 241 123 \$
Résultat de l'exercice	(50 703 \$)
Surplus cumulé au 30 juin 2019	6 190 420 \$

Graphique 13



Objectifs, principes et critères de répartition des revenus

Selon l'article 275.2 de la LIP, la Commission scolaire doit inclure dans son rapport annuel certaines informations concernant ses objectifs, principes et critères de répartition.

Vous pouvez vous référer au document en pièce jointe pour connaître la répartition de l'année scolaire 2018-2019.



cliquez sur cette icône

*La différence,
on la fait
ENSEMBLE!*

État de l'application des dispositions prévues à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'état

Le niveau d'effectif

Cette loi nous oblige à respecter des mesures relatives à la gestion ou au contrôle des effectifs. À cet effet, une cible nous est transmise par le MEES. Pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, le niveau d'effectif a été respecté.

	Nombre d'employés Avril 2018 à mars 2019
1. Personnel d'encadrement	39
2. Personnel professionnel	53
3. Personnel infirmier	0
4. Personnel enseignant	735
5. Personnel de bureau, technicien et assimilé	578
6. Agent de la paix	0
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	171
8. Étudiant et stagiaire	0
Total	1 576

Les contrats de service

Les contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, déterminés par le Conseil du trésor, sont au nombre de quatre (4) et ils représentent une valeur totale de 332 000 \$ avant taxes.

Remerciements au personnel

Ces résultats dont nous pouvons être fiers, sont le fruit de vos efforts. Engagés, vous placez l'élève au centre de vos préoccupations. Ainsi, vous travaillez tout au long de l'année pour faire de votre enseignement, de vos interventions et de vos décisions des actes où le meilleur choix se fera pour nos élèves afin que ceux-ci s'épanouissent dans un milieu sain, sécuritaire, riche et stimulant.

Votre contribution quotidienne est essentielle à la réussite de nos élèves jeunes et adultes.

Nous vous en remercions sincèrement.